

Vu pour être annexé à la délibération n° 1 du
Conseil d'administration en date de ce jour
Bayonne, le 9 septembre 2022

Le Président,



Anton CURUTCHARRY

REGIE AUTONOME

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL MAURICE RAVEL

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU LUNDI 11 JUILLET 2022

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mmes CASTEL 1^{ère} Vice-présidente, ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente, PINATEL ; MM. BROUCARET, IBARBOURE, KORDIAN

EXCUSÉS : Mmes BUTORI, LASSERRE ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY, MATON

POUVOIRS : Mme BUTORI à Mme CASTEL, M. ALDANA-DOUAT à M. CURUTCHARRY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CASTEL

ASSISTAIENT EGLEMENT A LA REUNION :

M. NICOULEAU, Directeur Général

Mme LECUSSANT, Directrice adjointe Arts de la scène

M. LEROY, Directeur adjoint Musique

M. GAVAZZI, Chargé de mission Droits culturels et Handicap

M. TEILLAGORRY, Responsable technique

Mme ELICEIRY, Assistante de direction

Mme MAROTEAUX, Présidente de l'Association des Parents d'Elèves

La séance est ouverte à 10 h 35 par M. CURUTCHARRY, qui constate que le quorum est atteint et propose l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Mme CASTEL est désignée comme secrétaire de séance.

O/J N° 1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 JUIN 2022

Sur présentation de M. CURUTCHARRY, le Conseil d'Administration prend acte du procès-verbal de la réunion du 24 juin 2022.

O/J N° 2 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Le Conseil d'administration prend acte des décisions prises par le Président en application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

O/J N° 3 – OSPB - CONTRAT DE SESSION DE JEAN-FRANÇOIS RIVEST

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique que ce chef d'orchestre originaire du Québec a fait l'ouverture de la saison 2021/2022 ainsi que le concert du Nouvel An à Hasparren et qu'il a connu un grand succès.

Mme ECHEVERRIA demande le coût d'un contrat de ce type pour se faire une idée. M. NICOULEAU reprend les termes du contrat et explique que le prix du billet d'avion d'environ 1 500 € a été déduit de son cachet. M. KORDIAN s'étonne de ce geste financier de la part du chef d'orchestre. M. NICOULEAU explique que la remise accordée par Jean-François RIVEST relève du fait qu'il est très enthousiaste à l'idée de revenir travailler avec l'Orchestre Symphonique du Pays-Basque. L'attrait dépasse le côté financier du contrat.

Mme CASTEL ajoute que c'est une très grande présence sur le territoire, également en amont des concerts et que ce contrat est important. M. RIVEST a vu lors de sa dernière venue que le public était très réceptif.

Adopté à l'unanimité.

Point sur la mission orchestre

M. CURUTCHARRY tient à informer les membres du conseil d'administration de l'avancée de la mission orchestre.

Une réunion a eu lieu le 28 juin dans les locaux de la CAPB. 2 pistes sont retenues pour l'instant par le cabinet conseil : un orchestre de chambre à l'intérieur du conservatoire et un orchestre de chambre indépendant.

Il y a 5 points essentiels à retenir :

- Le format : ce sera un orchestre de chambre dans un souci de non-concurrence
- Un lien fort doit subsister avec le conservatoire. Tout d'abord, un lien hiérarchique et administratif qui est important pour M. CURUTCHARRY notamment pour la gestion de l'auditorium. Ensuite, un lien avec les enseignants musiciens et un lien avec les élèves autour d'actions culturelles, de concerts, etc.
- Une équipe dédiée à l'orchestre et un directeur musical avec une procédure de recrutement stricte. Les voix du conseil d'administration devront être écoutées également.
- Une temporalité : Laisser se dérouler les saisons 2022/2023 et 2023/2024 comme prévu sur tout le territoire et la nouvelle formule sera mise en place pour 2024/2025 avec le recrutement du directeur musical en mai-juin 2023.
- Une dimension transfrontalière : Ce sera la particularité du nouvel orchestre que l'on pourrait relier avec le premier point. Il reste à savoir quelle particularité administrative et juridique on va donner à cet orchestre. Il va falloir créer des ponts pour construire quelque chose sur cette dimension. C'est une nouveauté pour la mission orchestre. M. CURUTCHARRY et M. ETCHEGARAY sont d'accord sur ce point.

Il faudra penser à changer le nom de l'orchestre. Le terme « Symphonique » n'a plus lieu d'être. Dans un premier temps, pour la prochaine saison, ce sera « l'Orchestre du Pays Basque ».

De même « Pays Basque » porte défaut à l'orchestre d'Hegoalde qui trouve inapproprié qu'on s'approprie ce terme.

M. KORDIAN évoque l'exemple du ballet Malandain Biarritz dont le nom a évolué petit à petit.

M. MAROTEAUX dit que l'Orchestre d'Iparalde serait bien. M. KORDIAN pense qu'à l'échelle nationale ou internationale, cela ne serait pas très pertinent.

Il va falloir lancer une recherche d'idées qui soient pertinentes. Le projet doit être mené par tous.

M. CURUTCHARRY explique qu'il devra justifier la demande de subvention supplémentaire de 201 000 € faite à la CAPB lors du conseil permanent qui aura lieu le lendemain du conseil d'administration. Le contexte est assez compliqué après le passage du plan pluriannuel.

La nouvelle mouture serait entre 800 000 € et 1 350 000 € pour le budget de l'orchestre : 1 350 000 € étant l'idéal et 800 000 € étant le nécessaire. Ce n'est pas tranché. Aujourd'hui, on est à 450 000 €. Donc, déjà, pour passer à 800 000 € ce sera difficile.

Le transfrontalier permettra de demander des subventions auprès de d'autres organismes. L'Orchestre est très apprécié sur tout le territoire mais il faudra convaincre tous les élus de la CAPB de valider la rallonge demandée.

M. KORDIAN dit que ce projet doit être mené par tous, aller chercher les fonds tous ensemble pour être cohérent sur la demande. Un travail de fond doit être fait.

Mme ECHEVERRIA dit que c'est l'Orchestre d'un territoire et qu'il faut faire comprendre à tout le territoire de Larrau à Hendaye en passant par Banca que c'est leur orchestre et il fait partie intégrante de leur culture. Une fois que toutes les composantes culturelles du territoire l'auront compris, ce sera plus facile.

M. CURUTCHARRY conclue en disant que les 5 points exposés et le côté financier laissent encore le débat pour aller sur la configuration finale.

Il rajoute que ce nouvel orchestre sera intégré au nouveau projet de territoire. Le conseil exécutif de la CAPB (vice-présidents et représentants des 10 pôles) doit le voter, puis ça passera en conseil communautaire et en conseil d'administration. Ces étapes sont nécessaires avant l'issue finale.

Mme CASTEL rajoute que depuis 2017 beaucoup d'élus connaissent désormais l'orchestre car le déploiement de celui-ci sur les 10 pôles a permis de les inviter sur plusieurs concerts.

L'ordre du jour étant épuisé, M. CURUTCHARRY remercie l'assemblée et lève la séance à 11 H 45.

La secrétaire de séance,
Sophie CASTEL

Envoyé en préfecture le 13/09/2022

Reçu en préfecture le 13/09/2022

Affiché le



ID : 064-200087567-20220906-CA20220906_01-DE